

- Plus besoin de vous déplacer pour retirer votre billet en gares/boutiques ou de recevoir votre billet à domicile.
- Accédez librement au train sans composer.
- Vous n'avez plus besoin de vous déplacer muni de votre billet pour un échange ou de le restituer pour un remboursement.

Les supports proposés pour votre e-billet :

La confirmation e-billet à imprimer

Imprimez votre confirmation e-billet quand vous le voulez avant votre départ. Seule votre confirmation e-billet vous suffit pour voyager. En cas de perte, vous pouvez la réimprimer en ligne.

Conditions relatives à l'utilisation de la confirmation e-billet à imprimer :

- Le e-billet est individuel, nominatif et ne peut être cédé à un tiers.
- La confirmation e-billet peut être téléchargée à tout moment et ce jusqu'au départ. Vous imprimez simplement en un clic, un billet par passager et par trajet. La confirmation e-billet doit être imprimée sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille d'impression. Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. En cas d'incident, de perte ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre confirmation e-billet.
- Enfin présentez-vous à bord muni de votre confirmation e-billet. **Une pièce d'identité pourra vous être demandée lors du contrôle.**

La carte de fidélité SNCF compatible e-billet

Voyagez uniquement avec votre carte de fidélité SNCF.

Seule votre carte de fidélité vous suffit pour voyager, plus besoin de titre de transport « papier ». Vous recevrez toujours un email récapitulatif avec tous les éléments de votre réservation. Vous avez également la possibilité de recevoir un SMS de rappel la veille de votre voyage indiquant l'ensemble des informations utiles pour votre voyage (horaires du train, numéro du train, placement à bord...).

Les cartes compatibles e-billet sont les cartes Voyageur, Grand Voyageur, Grand Voyageur Plus et Grand Voyageur Le Club.



Le support e-billet dont vous aurez besoin pour voyager vous sera indiqué.



Conditions relatives à l'utilisation de la Carte de fidélité SNCF (carte Voyageur, Grand Voyageur, Grand Voyageur Plus ou Grand Voyageur Le Club) avec un titre de transport e-billet :

Le e-billet n'est pas soumis à compostage. Il est nécessaire de vous munir de votre carte de fidélité SNCF (carte Voyageur, Grand Voyageur, Grand Voyageur Plus ou Grand Voyageur Le Club) pour accéder au train. La carte dispose d'un code-barres permettant au contrôleur de vérifier électroniquement la validité de votre titre de transport e-billet. Cette validité ne sera établie que dans la mesure où un e-billet correspondant à vos éléments de voyage (date, train, classe, tarif...) a été émis en votre nom. Votre carte étant personnelle et incessible, vous devez également être en mesure de pouvoir présenter une pièce d'identité en cours de validité au contrôleur. Enfin, vous êtes invité(e) à vous munir de votre carte de réduction éventuelle qui vous sera demandée lors du contrôle.

En cas d'invalidité de votre titre de transport E-billet, vous serez considéré en situation irrégulière et ferez l'objet d'une régularisation.

Le titre de transport E-billet est soumis aux Tarifs Voyageurs SNCF. Votre carte de fidélité est soumise aux Conditions Générales de vente du Programme Voyageur.